

# Point sur l'organisation du plan pandémie de grippe A H1N1

Réunion du mardi 24 août 2009

Michel Gentile – service zonal de défense et de sécurité

Une adaptation constante  
de la définition des cas et  
de prise en charge des  
cas, correspondant à la  
situation  
épidémiologique

# Prise en charge : 3 phases successives

- **1<sup>ère</sup> phase** : stratégie de contingentement (25/04 à 22/06)
  - Validation des cas par centre 15
  - Hospitalisation des cas pour confirmation Dg (prélèvement et PCR) et traitement
  - Contact tracing et traitement des sujets contacts
- **2<sup>ème</sup> phase** : adaptation de la stratégie (notes des 22/06, 26/06 et 01/07 à 23/07)
  - Arrêt des hospitalisations systématiques et mise en place des consultations hospitalières dédiées (circuit spécifique)
  - Arrêt des prélèvements systématique (limités aux cas groupés ou cas graves)
  - Arrêt des traitements antiviraux systématique (prescrits uniquement si facteur de risque ou cas grave)
- **3<sup>ème</sup> phase** : élargissement de la prise en charge au secteur des soins de ville >23/07
  - Antiviraux disponibles en pharmacie d'officine
  - Activation des plateformes départementales et centres de mise à disposition des masques pour les professionnels de santé

Complété à présent par  
l'organisation d'une  
campagne de vaccination

# Les principes généraux de la vaccination H1N1

- Une vaccination accessible pour tous (94 M de doses achetées) sur la base du volontariat
- Destinée à
  - Réduire la morbidité due au virus (protection individuelle)
  - Contenir la circulation du virus (protection collective)
  - Limiter l'impact économique
- Lancement décidé en fonction de situation épidémiologique, AMM ...
- étalée sur 4 mois, au fur et à mesure de la disponibilité des vaccins
- Mise en œuvre selon des groupes prioritaires
  - professions sensibles (professions de santé, PARCEP)
  - groupes de patients "à risque"
- Schéma vaccinal en deux doses à 3 semaines d'intervalle
- Présentation du vaccin en multi dose
- Mise en œuvre de la vaccination en centres de vaccination collectifs
- Nécessité d'une traçabilité
- Engageant la responsabilité de l'Etat (art L 3131-8)

# Les dispositifs de cadrage

- La circulaire interministérielle du 21 août 2009 portant sur les dispositions matérielles
- L'avis du Centre technique de la vaccination début sept
- Une circulaire (à paraître) portant sur les modalités d'organisation de la campagne de vaccination
  - Groupes prioritaires
  - Calendrier de mise en œuvre
  - Circuits d'approvisionnement
  - Organisation des convocations

**Circulaire  
interministérielle du 21  
Aout 2009 relative à la  
planification logistique de  
la campagne de  
vaccination H1N1**

# Plan départementale de vaccination

- Un dispositif activable pour le 28 septembre
- Etabli par la Préfet (Chefferie de projet/Équipe opérationnelle départementale/Comité de pilotage ), et comportant
  - Un schéma dpt des centres de vaccination (rattachement d'un bassin de population à chaque centre)
  - Le recensement des ressources humaines mobilisables
  - Une estimation des couts
- S'accompagnant d'une information de la population
- Un suivi du processus d'organisation aux niveaux départemental et zonal

# Des contraintes

- Eviter interférence avec vaccination contre grippe saisonnière
- Le caractère progressif des livraisons
- Contraintes logistiques
  - 4 producteurs de vaccin différents
  - respect de la chaîne du froid (EPRUS)
  - Sécurisation des transports
  - L'adaptation du matériel d'injection
- Organisation d'un maillage territorial (au moins un centre pour 100 000 hab.) compatible avec l'émission de bons par l'Assurance Maladie

# Des exigences

- Déterminer les groupes prioritaires
- Exigence d'une traçabilité
  - 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> dose par vaccin du même producteur
  - Pharmacovigilance
- Assurer le suivi du taux de couverture vaccinale de la population

# Fonctionnement des centres de vaccination H1N1

- Présence minimum d'un médecin et d'une infirmière + une fonction administrative (traçabilité)
- Auto vaccination de l'équipe
- Dimensionnement des centres de vaccination en fonction de la population à vacciner
  - De 300 à 2100 personnes par centre et par jour
- Des équipes mobiles de vaccination, notamment pour
  - Etablissements scolaires
  - Etablissements médicosociaux
  - Prisons

## ■ Un parcours de vaccination

- Accueil et remise d'un questionnaire (Cf. identifier les contre-indications)
- Consultation médicale si nécessaire (facteur de risque, effets secondaires ..)
- Poste de vaccination .

## ■ ... qui détermine le choix et l'organisation des locaux

- Gymnases
- Salles polyvalentes
- Des centres de vaccination existants ... ( *à titre exceptionnel et en fonction des situation locales pour ne pas gêner la vaccination contre la grippe saisonnière* )

# Les personnels des équipes de vaccination

- Professionnels de santé de plein exercice
  - Médecins et internes en médecine (2<sup>ème</sup> cycle validé)
  - IDE
- Personnels de santé exerçant sous la responsabilité de professionnels de plein exercice
  - Etudiants en médecine (2<sup>ème</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle)
  - Elèves infirmier de 3<sup>ème</sup> année
- Personnels administratifs
- Cadre d'emploi:
  - Volontariat
  - + réquisition (y compris des volontaires pour assurer rémunération)
- Péréquation éventuelle des effectifs par Préfet de zone

# Origine des personnels à solliciter

- Personnels de centres de vaccination
- Personnels PMI, centres d'examens de sante, médecine scolaire, médecine du travail
- PS en formation : élèves infirmiers, externes
- Médecins remplaçants
- Service de santé des armées
- Internes
- IDE et médecins retraités
- Corps de réserve
- PS des corps de l'Etat
- Services de santé et de secours des SDIS
- IDE et médecins libéraux
- IDE et médecins hospitaliers
- Personnels administratifs MAD par collectivités territoriale, Etat, Assurance maladie

Des questions à régler

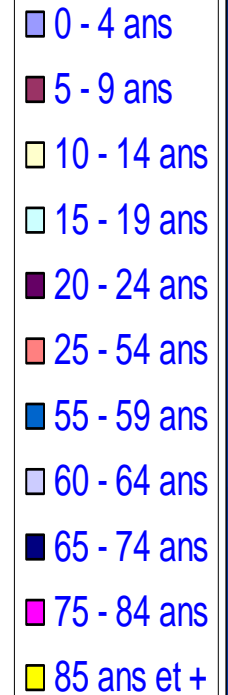
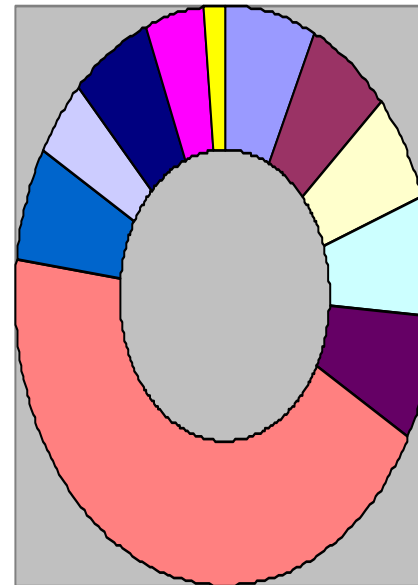
- Organiser l'appel au volontariat et sa gestion départementale (plan dpt) et régionale (péréquation)
- Assurer l'information des professionnels
- Assurer l'information de la population
- La question des "doubles compte"
- La gestion des "secondes injections", des "perdus de vue", des sans domicile ...
- Faisabilité et opportunité d'éventuelles modalités particulières au sein de groupes spécifiques (entreprise??, administration??, structures médicosociales avec hébergement - rôle des médecins coordonnateurs??)
- L'organisation es équipes mobiles

# Au niveau régional

## ■ Population 1/1/07 INSEE

0 - 4 ans	801 139
5 - 9 ans	753 357
10 - 14 ans	709 062
15 - 19 ans	754 738
20 - 24 ans	823 574
25 - 54 ans	5 101 113
55 - 59 ans	735 784
60 - 64 ans	506 254
65 - 74 ans	719 761
75 - 84 ans	525 400
85 ans et +	186 318
<b>total</b>	<b>11 616 500</b>

part /âge de la région



- 957 000 moins de 6 ans
- 1 432 000 plus de 65 ans
- 6 670 000 de 20 à 60 ans
- Environ 168 000 accouchement
- 48 000 IVG/ITG

# Simulation nombre de centres de vaccinations

	ILE-DE-FRANCE	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
<b>Population au 1er janvier 2007 (ELP)</b>	11 616 500	2 188 500	1 285 500	1 401 000	1 207 500	1 551 500	1 508 500	1 309 000	1 165 000
<b>1 centre / 100 000 habitants</b>	<b>116</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

# Quelques chiffres

- 20 400 médecins généralistes dont 12 000 libéraux
- 79 700 IDE dont 6 900 libéraux
- 3 000 sages femmes
- 5 000 étudiants IDE en 3<sup>ème</sup> année
- 4 800 étudiants médecine de DCEM 2-3-4
- 3 850 internes

# Réserve sanitaire

- Loi 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces de grande ampleur
- Ouverte au professionnels de santé et retraités de moins de 3 ans
- Dépôt candidature auprès préfet département
- Contrat avec EPRUS
- Appel à la réserve déclenché par arrêté ministériel

GRIPPE

## DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS  
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**

AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ,  
COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ  
AVEC VOTRE MANCHE**

OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPaux,  
APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**

CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

24h sur 24, 7j sur 7

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

Les gestes de chacun font la santé de tous



# sites

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

<http://www.inpes.fr/grippeAH1N1>

campagne de communication 24 aout 2009